

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Trasszement TZ 40

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SAKRET Trasszement TZ 40

Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Mortier ciment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sakret AG/SA

Identification de la société/entreprise

Gewerbestrasse 1 CH-4500 Solothurn Tel: 032 62 45 540 Fax: 032 62 45 549 www.sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission

27.04.2020

Version

1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

Inhalation, Catégorie 3, H335

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Le produit contient un réducteur de chromate, la teneur en chrome (VI) soluble dans l'eau étant inférieure à 0,0002%. En cas de stockage inadéquat (pénétration d'humidité) ou de stockage trop long, le réducteur de chromate contenu peut perdre prématurément son efficacité et un effet sensibilisant du ciment / liant sur le contact cutané peut se produire (H317 ou EUH203).

Identificateur de produit

Ciment Portland (<1% quartz), No.-CAS 65997-15-1

2.3. Autres dangers

La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation répétée de plus grandes quantités de poussière augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit fortement alcalin avec l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé. Le produit contient un réducteur de chromate, la teneur en chrome (VI) hydrosoluble étant inférieure à 0,0002%. En cas de stockage inadéquat (pénétration d'humidité) ou de superposition, le réducteur de chromate contenu peut perdre prématurément son efficacité et un effet sensibilisant du ciment / liant sur le contact avec la peau peut se produire (H317 ou EUH203).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Matériau de construction minéral sec

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Ciment Portland (<1% quartz)	20% - 94%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	NoCAS: 65997-15-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone

contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peauLaver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire

persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et

faire tousser. Éviter l'inhalation de la poussière.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pas de précautions spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-

Éviter l'inhalation de la poussière.

secouristes

Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des

endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Conseils pour les secouristes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Rabattre la

poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Occupational Sensitizer (dust)

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational 5 mg/m3 TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec

la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne pas respirer les poussières. Masque adéquat avec filtre à

particules P3 (Norme Européenne 143)

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact

répété ou prolongé est attendue. Gants de protection conformes à

EN 374.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières,

porter des lunettes bien ajustées. Lunettes de sécurité avec

protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre. Couleur Blanc. Gris. Odeur Inodore.

Seuil olfactif Non déterminé.

11 - 13.5 (gesättigte wässrige Suspension) pH:

Point/intervalle de fusion: > 1250 °C Point/intervalle d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair: ne s'enflamme pas Vitesse d'évaporation: Non déterminé. Inflammabilité: Non déterminé. Limites d'explosivité: Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé. Densité gazeuse: Non déterminé. Densité relative: 0.9 - 1.50.1 - 1.5 g/l Hydrosolubilité: Coefficient de partage (n-Non déterminé.

octanol/eau):

Température d'auto-Non déterminé.

inflammabilité:

Température de décomposition: Non déterminé.

SAKRET Trasszement TZ 40 Date d'impression 5/9 27.04.2020 1

Viscosité: Non déterminé. Propriétés explosives: non dangéreux(se)

Propriétés comburantes: Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du

Produit

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. RéactivitéLe ciment est un liant hydraulique. Au contact de l'eau, une réaction

prévue a lieu. Le ciment durcit et forme une masse solide qui ne

réagit pas avec son environnement.

10.2. Stabilité chimiqueLe ciment est stable tant qu'il est stocké correctement et au sec

(section 7). Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles. Le ciment humide est alcalin et incompatible avec les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium et d'autres métaux communs. De l'hydrogène peut se former. Le ciment est soluble dans l'acide fluorhydrique, formant du gaz de tétrafluorure de silicium caustique. Avec l'eau, le ciment forme des hydrates de silicate de calcium, des hydrates d'aluminate de calcium et de l'hydroxyde de calcium. Les silicates de calcium dans le ciment peuvent réagir avec des agents

oxydants puissants tels que les fluorures.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Éviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles Le produit humide est alcalin et réagit avec les acides, les sels

d'ammonium et les métaux de base, par ex. aluminium, zinc, laiton.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Corrosion/irritation cutanée Ciment a un effet irritant à la peau et les muqueuses. Le ciment sec

en contact avec la peau humide ou de la peau en contact avec du ciment humide ou mouillé peut conduire à des diverses réactions irritants et inflammatoires de la peau, par exemple, rougeur et fissures. Un contact prolongé avec une abrasion mécanique peut

causer de graves dommages à la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact direct avec le ciment peut entraîner des lésions cornéennes, d'une part par action mécanique, d'autre part, par une irritation ou une inflammation immédiate ou ultérieure. Un contact direct avec de plus grandes quantités de ciment sec ou des éclaboussures de ciment humide peuvent avoir des effets allant d'une irritation oculaire modérée (par exemple, une conjonctivite ou une inflammation de la cornée) à des lésions oculaires graves et à la cécité.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Les individus peuvent développer un eczéma cutané après exposition au ciment humide. Ceux-ci sont déclenchés soit par le pH (dermatite de contact irritant), soit par des réactions immunologiques avec le chrome(VI) soluble dans l'eau (dermatite de contact allergique).

Cancérogénicité

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'exposition à la poussière de ciment peut irriter le système respiratoire (gorge, poumons). La toux, les éternuements et l'essoufflement peuvent en résulter si l'exposition dépasse la limite d'exposition professionnelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition à long terme à la poussière de ciment respirable audelà de la limite d'exposition professionnelle peut entraîner une toux, un essoufflement et des changements chroniques obstructifs des voies respiratoires. À de faibles concentrations, aucun effet chronique n'a été observé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Expérience chez l'homme

Le ciment peut aggraver les maladies existantes de la peau, des yeux et des voies respiratoires, par exemple en cas d'emphysème pulmonaire ou d'asthme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable car le ciment est un matériau minéral inorganique. Les résidus de ciment restant pendant l'hydratation ne présentent aucun risque toxicologique. Elimination possible par sédimentation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable car le ciment est un matériau minéral inorganique. Les résidus de ciment restant pendant l'hydratation ne présentent aucun risque toxicologique.

SAKRET Trasszement TZ 40

Date d'impression 27.04.2020

7/9

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastesCe produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Produits durcis après ajout d'eau:

Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Élimination du produit durci tel que les déchets de béton et les boues de béton. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 10 13 14 / 17 01 01 / 17 09 04.

Emballages contaminés Mettre les emballages rincés à la disposition de services de

recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires CPID (CH): 672576-67.

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

Classe de stockage 11/13. (CH)

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine

Present

Disruptors

Switzerland - Chemical Risk

1 1000111

Reduction Ordinance - Prohibited

Use restricted. See annex 2.16 in the regulation

and Restricted Substances

EU - REACH (1907/2006) - Annex

"Use restricted. See item 47. (containing, when hydrated, more than 2 mg/kg (0.0002%) soluble chromium VI of the total dry weight of

XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

the cement)" As Cement [RR-13315-3]

SAKRET Trasszement TZ 40

Date d'impression 27.04.2020

8/9

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le clinker de ciment Portland contenu est conforme à l'Art. 2.7 (b) et l'annexe V, 7 du règlement CE 1907/2006 (REACH), exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils relatifs à la formation

Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.